

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 27 Mars 2024	<b>Séance du Mardi 09 Avril 2024</b>
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le neuf Avril à 17 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes les Fontanilles à Octon, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : <b>36</b>	
Présents : <b>30</b>	Pour : <b>36</b>	
Absents : <b>9</b>	Contre : <b>0</b>	
Représentés : <b>6</b>	Abstention : <b>0</b>	
Rapporteur	Francis BARDEAU	Vice-président en charge des Ressources Humaines et des Finances

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Jean FRADIN (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Daria PICARD (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Marc CARAYON (Lacoste), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Sophie ROYON (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Jean-Claude LACROIX (Ceyras) représenté par Daria PICARD (Ceyras), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Grégory GUERIN (Paulhan) représenté par Claude VALERO (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par Christine RICARD (Paulhan), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez) représenté par Claude REVEL (Canet).

Absent(e)s : Arnaud MOULS (Canet), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Bertrand ALEIX (Paulhan), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Laurent ALBERT (Villeneuve).

### **Création d'un poste non permanent à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et 332-24,

Vu le décret le décret 88-145 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant que l'article L313-1 du Code général de la fonction publique rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'une chargée de mission relation entreprises contractuelle pour mener à bien la partie développement économique du projet du territoire de la collectivité qui s'étendra sur 2 années.

Il s'agit d'organiser et mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement des acteurs économiques, notamment dans les secteurs économiques stratégiques et en tension du territoire du clermontais.

L'agent assurera la promotion économique du territoire pour renforcer son attractivité et commercialisera l'offre de services du territoire (emplois, disponibilités foncières et immobilières, zones d'activités, pépinières, etc.). Également, elle accompagnera et instruira, sur un mode partenarial, les projets d'implantation, de création et de développement des acteurs économiques.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

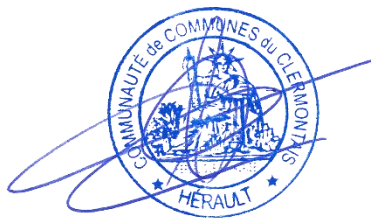
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent de chargée de mission relation entreprises à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 relevant de la catégorie hiérarchique B du grade de rédacteur. Cet emploi est créé pour une durée de 2 ans soit du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2026,
- **INDIQUE** que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ce grade,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au Budget, chapitre 012,
- **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de nommer le personnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

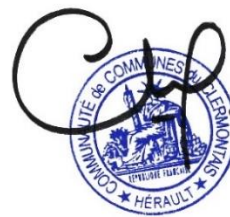
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Isabelle SILHOL

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL